

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>o</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons sous les yeux, dit le *Pays*, le texte complet de la lettre que S. A. R. le prince de Syracuse vient d'adresser à son neveu, le roi de Naples. Il serait difficile de nier, dans les circonstances actuelles, l'importance de ce document qui est un véritable manifeste de politique libérale.

Le prince de Syracuse, après avoir invoqué sa longue expérience des affaires publiques et le droit qu'elle lui donne d'éclairer le jeune roi, dit que le principe de la nationalité italienne, demeuré jusqu'à présent dans le domaine de la pensée, est désormais descendu dans celui de l'action. Méconnaître ce fait serait de la démence, quand on voit les autres souverains de l'Europe, ou l'aider, ou l'accepter, ou le tolérer. Il est donc temps de former une alliance intime avec le Piémont, qui, par sa position et ses traditions dynastiques, est le représentant de ce nouveau principe en Italie.

La France, dit encore le prince de Syracuse, ne voudra pas perdre le fruit de ses sacrifices, et tendra toujours à augmenter son influence dans la Péninsule : Nice et la Savoie le disent suffisamment.

L'Angleterre, qui a accepté le principe de la nationalité italienne pour contrebalancer l'influence de la France, s'attachera sans cesse à étendre son action par les voies diplomatiques et par l'agitation faite au profit de ses intérêts politiques et matériels. La tribune et la presse anglaises menacent déjà d'opposer à la France une bien autre influence dans la Méditerranée que ne peuvent le faire Nice et la Savoie aux pieds des Alpes.

Quant à l'Autriche, elle ne songe, pour l'instant, qu'à défendre et à garder ses possessions sur les frontières de la Vénétie, attendant un moment favorable pour reconquérir ce qu'elle a perdu.

Un grand Etat bien uni est donc nécessaire au cœur de l'Europe pour se garantir contre les éventualités d'une coalition européenne.

Quelle est, au milieu de ces conflits d'influence politique, le véritable intérêt de notre dynastie et de votre peuple, ajoute le prince Syracuse.

La politique nationale doit porter naturellement le royaume du midi de l'Italie à s'allier avec celui de l'Italie supérieure.

Libre de toute pression étrangère, le roi de Naples, uni étroitement avec le Piémont, pourra servir de modérateur au gouvernement du nouvel Etat, que sa haine contre l'Autriche pourrait entraîner au delà de ce que réclame l'intérêt bien entendu de son peuple.

Il est temps de renoncer à l'isolement créé par le système municipal, pour entrer dans la voie d'une politique nationale.

L'isolement municipal a l'inconvénient de livrer le pays à l'influence étrangère et, ce qui est pire, de le rendre la proie des discordes intestines. A l'heure suprême il ne reste que l'emploi de la force, et le cœur d'un roi doit repousser loin de lui la pensée de toujours contenir les partis par la puissance des armes.

Que Votre Majesté, dit en finissant le prince de Syracuse, oublie les rancunes du passé, qu'elle tende une main amie au roi de l'autre partie de la Péninsule italienne, et qu'elle cherche la consolidation de son trône dans les institutions civiles qui forment aujourd'hui la base du droit public en Europe. — J. Baraton.

Le *Pays* publie une correspondance de Turin, du 17 avril, dans laquelle nous trouvons le passage suivant :

« Une dépêche a apporté, il y a quelques heures, les détails de l'arrivée du roi à Florence.

« C'est à deux heures que Sa Majesté a fait son entrée dans la ville, au milieu des transports de joie de la population, dont le cortège royal avait peine à fendre les flots. Le roi a voulu se rendre tout d'abord à l'église cathédrale, où il a été reçu par l'archevêque, M<sup>r</sup> Lambertini, et son clergé.

Après le chant du *Te Deum*, Sa Majesté s'est dirigée sur le palais Pitti, où les réceptions officielles ont eu lieu.

On pense que le roi sera de retour à Turin le 5 du mois prochain.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :  
Le télégraphe a déjà fait connaître le résultat des élections de Nice. Voici, d'après une correspondance, dans quelles circonstances le vote s'est accompli :

Dès le matin, pour écarter toute idée d'une pression quelconque, tous les postes de la ville, occupés par des troupes françaises avaient été remis à la garde nationale et aux carabiniers royaux, à l'exception toutefois de la garde d'honneur de S. M. l'impératrice de Russie. Dans la même pensée, le bataillon du 53<sup>e</sup> de ligne, qui était arrivé la veille, avait été immédiatement dirigé sur Cannes, tandis que celui qui devait venir le remplacer avait reçu l'ordre de s'arrêter à Menton. Quant au bataillon que le général Frossard avait été autorisé à tenir en réserve, il avait été sévèrement consigné à la caserne, afin qu'aucun uniforme français ne parût de tout le jour dans le quartier où devaient se faire les élections. Mais l'événement ne devait pas tarder à prouver plus clairement encore la spontanéité du vote qui se préparait.

C'était à neuf heures du matin que devait s'ouvrir le scrutin. Dès sept heures, on vit s'avancer, de tous côtés, tambour battant et drapeaux déployés, les électeurs des communes rurales, en habits de fête, et guidés par leurs curés et les conseillers municipaux. En passant devant le consulat de France et devant l'hôtel de M. le sénateur Piétri, tous s'arrêtaient pour saluer de leurs acclamations les représentants du pays auquel ils étaient fiers de se donner. Tous portaient à leurs chapeaux le bulletin français qu'ils allaient déposer dans l'urne.

Pour épargner autant que possible le temps de ces braves gens qui venaient de loin et que leurs travaux réclamaient, les électeurs de la ville s'étaient donné le mot pour leur laisser le champ libre et ne voter qu'après eux. Aussi tout se passa-t-il dans l'ordre le plus parfait et avec toute la promptitude désirable. A trois heures, on comptait déjà plus de 5,000 oui ostensibles contre 30 ou 40 votes secrets.

A quatre heures et demie, les urnes furent portées triomphalement à l'hôtel de ville, escortées par la garde nationale et par une colonne de plus de 2,000

FEUILLETON

LA MIONETTE.

(Suite.)

VI.

Trois ans se passèrent pendant lesquels Marcellin fit avec la Mionette comme il avait tout d'abord fait après l'affaire du riot de la Treboche ; c'est-à-dire que, s'il la rencontrait en quelque endroit solitaire, il ne manquait pas de lui adresser la parole, ce qu'il se fut bien gardé de faire en présence d'autres personnes.

La Mionette, qui n'était pas sans jugement, avait bien compris que Marcellin avait honte d'elle ; mais elle se disait :

— Qu'est-ce que j'y pourrais faire ?

Et, quoiqu'elle eût plus de quinze ans, elle n'en continuait pas moins à mendier, à courir nu-pieds, avec des vêtements en guemilles et des cheveux tout ébouriffés. Cependant elle avait grandi, elle avait pris du corps, comme on dit chez nous ; il lui semblait vergogneux sans doute de mener une telle vie ; mais encore et toujours elle se disait :

— Qu'est-ce que j'y pourrais faire ?

Il eût certes été bien pensé à quelqu'un comme Marcellin de parler sagement à la Mionette pour la tirer de cette fainéantise et de ce mépris, mais ce n'étaient franche-

ment les affaires de Marcellin ni des autres ; c'est pourquoi personne n'en dit rien à la Mionette.

Un jour, comme elle revenait par ce même chemin qui traverse le riot de la Treboche en coupant le pré du père Bouvron, il arriva que Blanchet, qui courait devant elle en fouinant le long du ruisseau, s'arrêta au pied d'une verne dont les branches étaient taillées de frais, et poussa un petit cri tout singulier. La Mionette, qui n'avait jamais ouï son chien gémir de la sorte, entra dans les hautes herbes pour savoir ce qu'il avait trouvé. Dieu sait si elle fut effrayée, et leva les bras de surprise quand elle vit au pied de la verne Marcellin Bouvron, étendu comme mort, la figure tout ensanglantée.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-elle tout d'abord ; au secours ! au secours !

Mais, mais ayant regardé tout aux alentours et n'ayant vu personne, elle se mit en œuvre de faire revenir Marcellin, si c'était possible.

Elle s'agenouilla près de lui, le souleva d'un bras, puis elle prit le mouchoir qu'il avait dans la poche de son gilet et lui en essuya le visage ; il avait une blessure au front, c'était peu de chose. Elle le traîna comme elle put vers l'arbre, l'adosa au tronc et descendit au ruisseau pour y baigner le mouchoir dont elle revint frotter les mains et le visage de Marcellin. La fraîcheur de l'eau eut un bon effet : Marcellin ouvrit les yeux, et, comme s'il sortait d'un long sommeil, il regarda autour de lui d'un air tout effaré. Voyant ce premier succès de ses soins, elle alla

puiser de l'eau dans sa main et l'approcha des lèvres du blessé ; mais il l'écarta doucement et lui dit d'une voix presque éteinte :

— C'est donc toi, Mionette, qui est là ? — Oui, c'est moi, répondit-elle.

Et, broyant dans ses doigts les feuilles d'une plante odorante qui poussait là, elle lui en faisait aspirer la senteur, tandis qu'avec le mouchoir elle essuyait le sang qui filait encore sur le front de Marcellin.

— Merci, Mionette, merci, ça va mieux, dit-il en essayant de se lever ; mais il n'en put rien faire, d'abord parce qu'il était trop affaibli, ensuite parce que la Mionette le retenait assis pour qu'il prit bien le temps de se remettre. Alors Marcellin, regardant les ramures qui étaient sur le pré, murmura entre ses dents en leur tendant son poing fermé :

— Maudites branches, va !

Comprenant à ces paroles qu'il avait dû tomber de l'arbre en le taillant, la Mionette voulut que Marcellin se levât tout aussitôt pour s'assurer si ses membres n'étaient point fracturés ; elle le prit donc par les aisselles et l'aïda à se mettre debout. Il ne sentit d'autre mal qu'une assez forte contusion à la cuisse, car il n'avait rien de démis ni de brisé.

— Allons, il faut rentrer, dit la Mionette quand elle vit que Marcellin se tenait bien droit et pourrait cheminer.

Ce disant, elle cassa une branche qu'elle lui mit dans une main, lui fit comprendre d'appuyer son autre main



électeurs, qui se rendirent ensuite sous les fenêtres du consulat de France et de M. Piétri, qu'ils acclamèrent avec enthousiasme.

Pendant cette belle journée, la joie rayonnait sur tous les visages; l'on s'abordait en se félicitant et l'on se demandait si, en présence de pareils faits, on pourrait encore parler de pression étrangère. L'ordre le plus admirable n'a pas, d'ailleurs, cessé de régner au seul instant, et la plus grande modération comme la plus évidente sincérité ont présidé à toutes ces manifestations.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 18 avril. — On mande de Chambéry, sous la date du 18, qu'une réception brillante a été faite, le 17, à M. le sénateur Laity, à Aix et à Annecy. L'enthousiasme a été unanime.

Un banquet de 180 convets a été offert à M. Laity, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Un toast a été porté par le gouverneur et la Junte à la France et à l'Empereur.

M. Laity a lu, sur le balcon, une dépêche signée par S. M. Napoléon, annonçant le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en Savoie pour le mois de mai ou de juin prochain.

L'illumination de la ville a été magnifique.

Madrid, 18 avril. — Ce soir Ortega a été mis en chapelle. On croit qu'il a été fusillé.

On assure que Kétil Baja de Mogador a été nommé plénipotentiaire du Maroc.

Madrid, 19 avril. — Hier, à trois heures et demie, le général Ortega a été fusillé. On espère que la clémence de la Reine aura fait grâce de la vie aux autres révoltés.

Constantinople, 18 avril. — Le gouvernement français, veut rendre la Sublime-Porte responsable des dégâts causés par les Grecs le vendredi saint. — Havas.

Rome, 15 avril. — L'anniversaire de la rentrée du Pape a été célébré jeudi 12; il y a eu feu d'artifice au Pincio, illumination au Corso, des palais et de plusieurs maisons particulières.

Un ordre du jour de la division française prescrit aux troupes de rendre à M. de Lamoricière les honneurs dus à un général de division.

On prépare au palais du Quirinal, résidence d'été du Saint-Père, les appartements qui doivent être occupés par le général en chef des troupes pontificales; on pensait que M. de Lamoricière serait nommé ministre des armes, mais le cardinal Antonelli a conservé ce portefeuille.

Il y a une grande activité dans les dépôts des régiments romains, afin de mettre le plus vite possible sous les armes les enrôlés qui arrivent chaque jour. La petite ville de Foligno, qui est située à moitié chemin de Rome à Ancône, va prendre une grande importance militaire; de nombreux détachements de troupes y sont envoyés; c'est là que doit être organisée une cavalerie à l'effectif de 3,000 hommes.

M<sup>me</sup> la comtesse de Goyon est partie ce matin pour France; le général l'accompagne jusqu'à Civitta où il doit passer la revue des troupes et visiter les fortifications élevées par l'armée française. Quoique le mur d'enceinte ne soit pas encore entières

ment terminé, des plaques commémoratives en marbre blanc viennent d'être placées au-dessus des nouvelles portes de la ville, afin de perpétuer le souvenir de l'Empereur Napoléon III; du général de Goyon, des 25<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne auxquels revient l'honneur de cette construction demandée par la sollicitude de Pie IX, pour une population devenue plus nombreuse, et que les anciennes murailles retenaient agglomérée dans un espace beaucoup trop petit. (Le Pays.)

### COMPAGNIE ROYALE

DES

## CHEMINS DE FER PORTUGAIS

CAPITAL SOCIAL : FR. 35.000.000

divisé en 70.000 actions de 500 fr. chacune.

Souscription publique ouverte :

Par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (président : M. le marquis d'AUDIFRET), en vertu d'une autorisation de S. Exc. le ministre des finances, conformément à l'article 5 des statuts,

Et par la maison CH. DEVAUX ET C<sup>o</sup>, de Londres. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(Sauf la sanction de la première assemblée générale.)

Le maréchal duc de SALDANHA, ancien président du conseil des ministres en Portugal;

Le vicomte de PAIVA, ministre de Portugal à la cour de France;

Fortunato CHAMIÇO, banquier à Lisbonne;

RODLAN, banquier à Lisbonne;

José de SALAMANCA, vice-président du conseil d'administration du chemin de Madrid à Saragosse;

A. LORENTE, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse;

J. de ZARAGOZA, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse;

De la GANDARA, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse;

José LAFUENTE, ancien député;

CH. DEVAUX, banquier à Londres;

E. BLOUNT, banquier à Paris, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse;

LITCHLIN, vice-président de la Société générale de Crédit industriel et commercial;

Joseph DE LA BOULLERIE, administrateur de la Société de Crédit industriel et commercial;

CHATELUS, ingénieur en chef des mines, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse;

Le vicomte Paul DARU;

Gustave DALAHANTE, administrateur du chemin de Madrid à Saragosse.

ARBITRE STATUAIRE.

Aux termes des statuts et avec l'approbation du gouvernement portugais, M. Paulin TALABOT est nommé arbitre chargé du règlement de toutes les questions ayant rapport au contrat pour l'exécution du réseau. Il est chargé en outre de présider à la réception définitive des travaux.

I.

Objet de la Société, tracé.

Le réseau portugais se compose :

1<sup>o</sup> De la ligne de Lisbonne à la frontière d'Espagne; près Badajoz;

2<sup>o</sup> De la ligne de Lisbonne à Oporto.

La longueur totale de ces chemins est d'environ 480 kilomètres, divisés comme suit :

Partie commune aux deux lignes. 110 kilomètres.

Ligne de la frontière d'Espagne. 153 —

Ligne d'Oporto. . . . . 217 —

Ensemble. . . 480 kilomètres.

II.

Concession.

La concession du chemin de fer a été faite à M. José de Salamanca, par acte du 14 septembre 1859, ratifié par les Cortès. Cette concession implique :

1<sup>o</sup> Une jouissance de quatre-vingt-dix-neuf ans;

2<sup>o</sup> Des tarifs calqués sur ceux des chemins français;

3<sup>o</sup> Une subvention qui s'élève en moyenne à 123.653 fr. par kilomètre.

M. José de Salamanca apporte ladite concession à la Compagnie royale des chemins portugais, sans aucune réserve, aux clauses et conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Aux termes de l'art. 6 des statuts, le prix du chemin, en sus de la subvention accordée par le gouvernement portugais, est fixé à forfait à 132.350 fr. par kilomètre, y compris le matériel fixe et roulant, les stations, les ateliers et leur outillage, les terrains, télégraphes électriques et autres accessoires. Le tout prêt à être livré à l'exploitation.

Les intérêts à servir pendant les travaux et frais de constitution et d'administration de la Société restent à la charge de la Compagnie.

2<sup>o</sup> M. José de Salamanca s'engage à exploiter, à ses risques et périls, les tronçons livrés à l'exploitation pendant la période des travaux, à charge par lui de payer à forfait 2 0/0 par an sur les versements effectués sur les actions.

3<sup>o</sup> M. José de Salamanca s'oblige à livrer le chemin de la frontière d'Espagne dans le délai de deux ans et demi, et jusqu'à Oporto, dans le délai de trois ans.

III.

Forme de la Société.

La Société est anonyme. Ses statuts ont été approuvés par décret royal en date du 22 décembre 1859. Indépendamment des 70.000 actions formant le capital social de 35.000.000 fr., la Société est, dès à présent, autorisée à émettre le nombre d'obligations nécessaires pour pourvoir au complément des dépenses.

IV.

Produits probables.

PENDANT LES TRAVAUX.

Jusqu'à l'exploitation complète du réseau, les actionnaires toucheront semestriellement à Paris, à Londres et à Lisbonne :

6 0/0 d'intérêt.

2 0/0 payés par M. José de Salamanca pour redevance provenant de l'exploitation des tronçons partiels, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Soit 8 0/0 jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1860.

APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.

Il suffirait d'une recette brute par kilomètre de 24.000 fr. pour assurer aux actionnaires un produit de 50 fr. par action de 500 fr. Ce produit sera notablement dépassé, car les recettes du réseau portu-

sur l'épaule qu'elle lui présentait, et ils marchèrent tous deux du côté du village, qui est à un millier de pas de cet endroit.

Tout en suivant lentement le chemin, Marcellin, qui s'appuyait fort sur la Mionette, lui dit :

— Ça, sais-tu bien petite Mionette, que sans toi j'aurais peut-être passé la nuit au pied de cet arbre, et que, partant, je te dois bien grande reconnaissance? — Oh! non, ce n'est pas sans moi qu'il faut dire, mais sans le Blanchet, car c'est lui qui t'a découvert et qui m'a comme crié que tu étais là. — Vrai! fit Marcellin; brave Blanchet!... Viens ici, Blanchet! Et quand je pense qu'une fois j'ai failli le faire noyer! — Tu vois bien, répliqua la Mionette en souriant, qu'on ne sait jamais de qui on peut avoir besoin; mais il ne faut pas parler de cette ancienne chose : c'est tout oublié. — Tu l'as oubliée, toi, Mionette, eh bien, moi, non pas! — Allons donc, allons donc! fit la jeune fille en levant l'épaule, qui n'était pas celle où s'appuyait Marcellin, nous étions des enfants alors, tandis qu'à présent... — Oui, à présent, interrompit le jeune garçon, à présent nous sommes, moi un homme, et toi une femme.

Marcellin avait prononcé ce dernier mot d'une si singulière façon, que la Mionette tourna vers lui ses yeux pour le considérer; mais quand ils rencontrèrent ceux de Marcellin, elle les baissa, et en les baissant elle vit sa jupe toute déchirée qui lui battait les genoux, et ça la fit rougir.

Ils ne se dirent rien ni l'un ni l'autre pendant quelques instants. Comme ils approchaient du village, Marcellin reprit la parole :

— Tu peux être sûre que je n'oublierai point le service que tu viens de me rendre, Mionette.

Elle allait lui répondre que ce service n'était pas aussi digne de reconnaissance qu'il lui semblait le croire, lorsque, ôtant sa main de dessus l'épaule qui lui servait de soutien, Marcellin continua :

— C'est bien, fit-il en s'appuyant fortement sur le bâton, je m'en irai bien maintenant tout seul. Merci, Mionette, merci. A revoir, à revoir!

Et il quitta la Mionette qui s'arrêta pour voir s'il marchait sans trop de difficulté.

Marcellin clopait bien un peu beaucoup; cependant il allait, et la Mionette, qui le regardait, avait comme une joie eu elle d'avoir été utile à Marcellin. Quand il fut assez loin, elle fit un pas pour continuer sa route; mais soudain elle s'arrêta, frappée d'une idée qui fit sortir une larme de sa paupière.

— Marcellin, se dit-elle, a voulu s'en aller seul, parce qu'il aurait eu vergogne de passer avec moi par le village. Cette nuit-là, la Mionette ne dormit point.

VII.

De son côté non plus, Marcellin ne ferma pas les yeux. Ce n'était point qu'il eût de rêveries en tête; mais la douleur de sa cuisse le tenait éveillé. Ce fut cause qu'il

pensa à la Mionette, et, pensant à elle, il se disait :

— Quoiqu'elle s'en défende, je lui dois de la gratitude pour m'avoir ainsi secouru. Il sera juste que j'avise de quelle manière je pourrais m'acquitter envers elle.

Il chercha en lui, et, tout bien considéré, il pensa que ce qu'il aurait à faire de mieux serait de la prendre un jour en secret, et de lui faire une petite remontrance, toute d'amitié, sur sa fainéantise et le négligement de sa personne; d'autant plus qu'elle avait seize ans, et en valait bien une autre pour la tournure du corps et l'air du visage. Il faut ajouter qu'il se sentait vraiment plein d'intérêt pour elle à cause du bon caractère qu'elle avait montré en ne lui gardant point rancune de la mauvaise action du riot de Trébuche.

Se trouvant donc résolu de faire la chose comme il l'avait imaginé, il se dit :

— Fasse le sort que je trouve la Mionette en quelque endroit seulet, et je lui parlerai ainsi que je crois qu'il est raisonnable à moi de lui parler.

Quant à la Mionette, si elle n'avait point dormi, c'est qu'elle avait employé le temps à se bien conseiller par elle-même sur ce qu'elle devrait faire pour n'être plus ainsi méprisée de Marcellin. Quand je dis Marcellin, ce n'est pas qu'il fût le seul dont elle supportait péniblement la déconsidération, mais il était le seul qui lui eût visiblement fait entendre ce que les autres lui laissaient deviner.

(La suite au prochain numéro.)



gais arriveront, sans aucun doute, dans quatre ans, aux chiffres déjà réalisés sur le chemin de fer de Madrid à Alicante. Or, ces recettes brutes dépassent aujourd'hui le chiffre de 30.000 fr. par kilomètre.

Il y a même lieu de penser qu'à raison de l'importance du port de Lisbonne et de sa situation spéciale par rapport aux contrées transatlantiques, le transit devra arriver à un trafic beaucoup plus élevé que celui qui vient d'être cité.

Cette opinion se justifie encore de la manière suivante :

Le chemin de Lisbonne à la frontière d'Espagne fait partie de la grande ligne qui traverse toute la péninsule Iberique en reliant Lisbonne avec Santarem, Badajoz et la ligne de Madrid à Alicante, et par là, Madrid, Saragosse, Papeleone, Barcelone et le réseau français. Tous ces chemins sont concédés et devront être entièrement terminés au moment où la ligne portugaise sera livrée à l'exploitation.

La ligne d'Oporto relie les bassins du Tage avec les provinces situées sur le Douro et tout le nord du Portugal.

Cette ligne traverse Coïmbre et dessert les provinces les plus riches du Portugal. La population de ces provinces est, d'après les statistiques officielles, à un sixième près aussi concentrée que celle des trois départements les plus peuplés du Nord de la France : soit les départements du Nord ; de l'Aisne et du Pas-de-Calais,

Le gouvernement portugais a proposé aux cortès, en même temps que la construction des chemins de fer, et pour arriver à donner à leur trafic tout son développement, un réseau de 1,600 kilomètres de routes nouvelles ; on doit tenir grand compte des affluents venant par ces voies et par le réseau espagnol.

#### Conditions de la souscription.

Les actions sont de 500 fr.

La souscription est ouverte du lundi 16 avril au 23 avril inclusivement, y compris le dimanche, de dix heures à deux heures.

Le versement en souscrivant est de 100 fr. par action.

Un autre versement de 100 fr. par action aura lieu après la répartition.

Les autres versements se feront au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La répartition se fera au marc le franc de la totalité des demandes ; les coupures de dix actions et au-dessous ne seront réduites que dans le cas où le montant des souscriptions de dix actions ou au-dessous dépasserait le capital social.

#### ON SOUSCRIT :

A Paris, à la caisse de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue Taillout, 57.

A Londres, chez MM. CH. DEVAUX, et C<sup>o</sup> ;

A Lisbonne, chez M. ROLDAN et chez M. CHAMICO ;

A Madrid, chez M. JOSÉ DE SALAMANCA.

NOTA. — Les statuts imprimés sont à la disposition du public, ainsi que l'acte de concession, les rapports et pièces à l'appui, rue Taillout, 57. (200)

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Une brochure anonyme intitulée *la Coalition* est depuis deux jours le prétexte de manœuvres de Bourse et d'efforts pour entretenir l'inquiétude dans les esprits ; les lois actuelles ne donnent pas au gouvernement le droit d'arrêter ces sortes de publications, à moins qu'elles ne renferment un délit caractérisé ; mais les manœuvres de Bourse qui cherchent à les exploiter en inquiétant l'opinion sont prévues et punies par le Code pénal. Le ministre de l'intérieur a déferé au ministre de la justice celles qui ont eu lieu à l'occasion de la brochure *la Coalition*, et une instruction judiciaire va s'ouvrir à ce sujet.

Le public est informé que les lettres qui doivent traverser des climats chauds, et particulièrement celles à destination du corps expéditionnaire en Chine, à l'exception toutefois des lettres expédiées sous chargement, ne doivent pas être cachetées à la cire, afin d'éviter le préjudice grave que peut occasionner à toutes correspondances en général la fusion inévitable de la cire.

Les pains à cacheter ou la gomme doivent donc être exclusivement employés pour la fermeture des lettres adressées dans les climats chauds ou devant traverser ces climats.

En lisant les nombreuses adresses envoyées à l'Empereur par les habitants de la Savoie, de Nice, du Chablais, du Faucigny, adresses qui sont couvertes d'une multitude de signatures, on a fait une remarque assez singulière, mais qui est caractéris-

tique. Les noms que portent ces adresses ont une allure toute française. Il en est peu qui affectent la terminaison italienne. Ce fait est le résultat du hasard, mais il n'en est pas moins curieux à constater.

— On raconte que M. Desbarolles, l'auteur du livre dans lequel on explique tous les mystères de la vie par les signes de la main, a été invité dernièrement à une soirée intime au palais des Tuileries et y a longuement et avec beaucoup de succès, ajouté-on, expliqué et développé son système.

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Il vient d'être fait, en Loire, l'essai d'un appareil de sauvetage de l'invention d'un de nos concitoyens : M. Tisserant. Un homme, revêtu de ce nouvel appareil, s'est jeté dans le chenal, à 200 mètres en amont du pont ; et, sans le secours de la natation, il a descendu le courant, franchi le pont et pris terre à 200 mètres environ en aval. Pendant ce trajet, qu'il eût pu prolonger indéfiniment, l'homme a été soutenu par l'appareil, ayant la tête et la moitié de la poitrine hors de l'eau, libre de ses bras et de ses jambes. Cet appareil, de poids de 2 kilogrammes 500 grammes, est mis en place en moins d'une minute ; il n'est point à base d'air, n'exige aucune opération préalable et est toujours en état de fonctionner. Ce scaphandre, soit seul, soit avec son accessoire, un sac imperméable pouvant contenir dix kilos de vivres et d'effets, nous paraît appelé à rendre service à tous ceux qui s'exposent à l'eau : marins, pêcheurs, pilotes, passagers, baigneurs, etc. L'inventeur se propose de réitérer l'essai. »

— C'est le 18 juillet prochain qu'aura lieu la belle éclipse de soleil annoncée pour l'année 1860. Que tous ceux qui sont curieux des grands phénomènes de la nature prennent leurs dispositions ; car pendant toute la durée du siècle ils ne rencontreront plus une occasion pareille. Non-seulement l'éclipse du 18 juillet sera totale, non-seulement elle durera trois grandes et précieuses minutes, mais encore les principales planètes de notre système, Vénus, Mercure, Jupiter, Saturne, constellées autour du soleil, viendront prendre part à la fête ; bien des centaines d'années s'écouleront avant que les nombres par qui les astres sont gouvernés reproduisent une combinaison si rare et permettent à nos descendants un si magnifique spectacle. Le 18 juillet au matin, sur les bords de l'Océan Pacifique, les laborieux habitants de la Californie verront à peine le soleil levé s'effacer progressivement par l'interposition du corps opaque de la lune, se réduire en un croissant délié, et disparaître pour quelques instants. Mais l'ombre qui se projette alors sur la terre, s'avancant avec une vitesse moyenne de près de 1,000 mètres par seconde, ira, dans toute la durée du jour, distribuer le même spectacle à tous les observateurs répartis sur une bande d'une cinquantaine de lieues de large, et qui, traversant les Etats-Unis, franchira l'Océan pour accoster l'Europe par le nord de l'Espagne, gagnera ensuite l'Afrique, et se terminera sur les bords de la mer Rouge. En France, le phénomène ne passera pas complètement inaperçu, mais malheureusement l'éclipse ne sera que partielle, et elle n'offrira pas plus d'intérêt que celles que nous avons déjà vues à différentes époques. Les vrais amateurs se rendront sur le trajet du point central de l'ombre, soit en Espagne, soit en Algérie, et ils auront pour eux les chances combinées de la belle saison et des climats méridionaux.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Louvet a été nommé membre de la commission du Corps-Législatif chargée de l'examen du projet de loi portant fixation des dépenses et recettes générales du budget de 1861.

Un journal de Paris rapporte le fait suivant que M. André Leroy avait communiqué au Comice horticole d'Angers et dont nous pouvons garantir la réalité :

« Dans la dernière séance de la Société impériale et centrale d'agriculture, M. le baron Séguier a communiqué, au nom de M. Leroy, d'Angers, un procédé fort simple pour assurer la prise des plants de vigne, et qui est mis en pratique avec succès par ce dernier depuis plusieurs années. Ce procédé, trouvé par un vigneron du Loiret qui en a fait longtemps un secret, consiste à enlever la couche épidermique de l'écorce du plant dans toute la partie qui doit être mise en terre.

» Cette simple opération, facile à exécuter, comme on voit, favorise singulièrement le développement du chevelu. Comme elle ne peut, au reste, avoir aucun inconvénient, nous engageons nos lecteurs à en essayer. M. de Rambuteau, présent à la

séance, a annoncé l'intention de la mettre en pratique dans ses prochaines plantations. »

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, le 19 avril. — Palerme, 11. — Le soulèvement a été comprimé par suite de trahison intérieure dans le couvent de Gancia. La ville est tranquille. Cependant chaque jour une colonne de 3,000 hommes d'infanterie, cavalerie et artillerie exécute des sorties sur les principales routes. Le comité révolutionnaire, composé de notables, a été condamné à mort. Le roi a ordonné de surseoir à l'exécution.

Messine, 16. — La tranquillité est raffermie ; le commerce reprend. Des jeunes gens compromis se sont jetés dans les campagnes, l'émigration est considérable. La citadelle a été obligée pendant le mouvement de canonner 4 grosses barques calabraises accourues dans un but de pillage. — Havas.

La 10<sup>e</sup> livraison des GRANDES USINES DE FRANCE, tableau de l'industrie française au XIX<sup>e</sup> siècle, vient de paraître à la Librairie-Nouvelle sous le titre de (Papeterie d'Essonne : — 1<sup>re</sup> partie. — HISTORIQUE — COMMERCE DES CHIFFONS.)

Les *Grandes Usines de France* paraissent deux fois par mois en livraisons de 10 pages grand in-8<sup>o</sup>, ornées de belles gravures et de dessins explicatifs. Neuf livraisons ont déjà paru, contenant quarante-six gravures.

En envoyant 12 francs au directeur de la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, on recevra franco les vingt livraisons composant le premier volume.

#### ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR.

S'adresser à M. DÉZÉ, relieur, rue du Marché-Noir, à Saumur.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Butte, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jeunette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

LE CACHEMIRE devient une nécessité. — Le prix seul était un obstacle. — La MAISON DUPONT l'a surmonté en offrant des *Cachemires de l'Inde et de France* à des prix impossibles ailleurs. — VENTE, ECHANGE et RÉPARATIONS. — PARIS, 41, chaussée d'Antin, au coin de la rue Joubert. — Envoie en province. (178)

AFFECTIONS DE POITRINE. Les expériences comparatives faites par 50 médecins des hôpitaux de Paris ont démontré l'efficacité constante de la *Pâte et du Sirop de Nafé de Delangrenier*, pour combattre les toux opiniâtres et les irritations de la poitrine et de la gorge. Leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux, la certitude qu'ils ne contiennent ni opium ni sels d'opium, leur ont acquis l'approbation de tous les grands médecins et une vogue universelle. Dépôts dans les principales pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF. Aucun purgatif n'est plus agréable à prendre que le *Chocolat à la magnésie de Desbrière*, pharmacien, rue Lepelletier, 9, à Paris. Les personnes délicates, les dames, les enfants peuvent se purger sans soupçonner la présence d'un médicament ; aussi ce chocolat est-il recommandé par les médecins comme le meilleur purgatif et dépuratif dans une foule de maladies. Dépôts dans les principales Pharmacies. (Se défier des imitations.)

MAUX DE DENTS. *L'Eau du docteur Oméara*, médecin de Napoléon à Ste-Hélène, calme à l'instant la plus vive douleur ; elle se vend dans toutes les Pharmacies. (33)

BOURSE DU 19 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 70 05.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 25.

BOURSE DU 20 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 70 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Dutermé notaire à Saumur, le jeudi 10 mai 1860, à midi.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 17, à l'encoignure de la rue Traversière, appartenant à M<sup>me</sup> du Bault;

Composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, arrière-cuisine, cour, bûcher, remise, écurie et latrines; au premier étage, salle à manger, office, salon de compagnie, deux chambres à coucher avec cabinets; au deuxième étage, une chambre à coucher, avec cabinets, deux chambres de domestique, lieux à l'anglaise, cabinet froid, greniers.

2<sup>o</sup> UNE RENTE FONCIÈRE franche de retenue de 1 hectolitre 52 litres 76 centilitres de blé-froment, et deux chapous, due à madite dame du Bault par les sieurs Blain, Lalande, Barin, Leroy et autres, de Bron, commune du Condray.

3<sup>o</sup> UNE AUTRE RENTE FONCIÈRE de 1 hectolitre 63 litres 36 centilitres de blé passe-méteil, due à madite dame du Bault, par les sieurs Bertrand et Landais de Chacé, Richard, Foucault, Venon et Boutin d'Artannes et autres. (209)

Etude de M<sup>e</sup> Emile LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En détail, au gré des acquéreurs,

**LA PROPRIÉTÉ**

**DE BEAULIEU,**

Appartenant à M. Desvarannes, à 2 kilomètres de Saumur.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de justice de paix, rue des Payens, 14, à Saumur. (210)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

**ACHAT DE DENRÉES.**

Le samedi 5 mai 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (211)

**A VENDRE OU A LOUER,**

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROS, place du Roi-René. (480)

On désire emprunter une somme de 30,000 fr. sur bonne hypothèque. S'adresser au bureau du journal.

**LE VERT**

**DE LA PRAIRIE PONNEAU,**

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 5 MAI 1860.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

Nota. — On pourra traiter à l'amiable à partir du mois de juin. (212)

Etude de M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

Le mercredi 16 mai 1860, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> PATOUEILLE,

**LA BELLE FERME**

de

**L'ACCOMMODEMENT**

Située à un kilomètre de la ville de Montreuil-Bellay,

Et d'une contenance de 33 hectares environ. — Belle superficie.

Plus, 6 hectares de terres labourables, prés, vignes, chenevières et jardins, situés à Montreuil-Bellay, dans les meilleurs cantons.

Détail prompt et facile. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire. (197)

Ville de Saumur.

**RUE NEUVE-BEAUREPAIRE.**

Alignement de la MAISON BEDENEAU, occupée par le sieur BOURGUIGNON, dit BAYONNAIS.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

**DE MATÉRIAUX ET DE TERRAIN.**

Le jeudi 10 mai 1860, à deux heures de l'après-midi, en la salle de la mairie, il sera procédé, par M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, à l'adjudication aux enchères, en un seul lot:

1<sup>o</sup> Des matériaux de la maison acquise par la ville des héritiers Bedeneau, occupée par le sieur Bourguignon, menuisier;

2<sup>o</sup> De la portion de terrain de ladite maison non comprise dans le prolongement de la rue Beaufort;

Sur la mise à prix de 2,000 fr. S'adresser, pour consulter le cahier des charges de la vente, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (198)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 22 avril 1860, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME,

1<sup>o</sup> Une maison, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 111, occupée par M<sup>me</sup> Caillabet;

2<sup>o</sup> Une autre maison, rue de Fenet, près l'église Notre-Dame;

3<sup>o</sup> Vingt-deux ares 78 centiares de terre et vigne en divers morceaux, au lieu dit Chape-Noire, sur les Châteaux, joignant M. Allaire et M<sup>me</sup> Desmé;

4<sup>o</sup> Et 22 ares 78 centiares de pré, au lieu dit le Pré Pingoët, près le Pont Fouchard, joignant M. Plessis, les prés de l'Hospice et le Thouët.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (175)

Etude de M<sup>e</sup> BAGUENNIER DESORMEAUX, notaire à Maulévrier (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

Ensemble ou séparément,

**TROIS BELLES MÉTAIRIES,**

Situées commune des Echaubrogues (Deux-Sèvres).

D'une contenance totale de 140 hectares 97 ares 07 centiares, ainsi que le détail suit :

1<sup>o</sup> Les Grandes-Vannes, h. a. c. contenant 74 10 60

2<sup>o</sup> La Grande-Borde-Frenaudière, contenant 34 60 20

3<sup>o</sup> La Perrionnière, contenant 32 26 27

Ces métairies, dans une position très-avantageuse entre Cholet et Châtillon, sont susceptibles de grandes améliorations.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> BAGUENNIER-DESORMEAUX, notaire à Maulévrier (Maine-et-Loire). (207)

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A VENDRE**

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE AUBERGE,**

Parfaitement achalandée, dans un des principaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

Une PORTION DE MAISON, comprenant un magasin avec arrière-magasin, une chambre au premier étage, une chambre au deuxième étage, mansarde, grenier, cuisine, cave et dépendances; le tout situé à Saumur, place de la Bilange, occupé par M. Balotte, épicier.

S'adresser à M<sup>e</sup> ABELARD, avocat, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER, vaste maison, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 50, anciennement occupée par le sieur Sévin, charron. S'adresser à M. Guiot, propriétaire, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 108. (156)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON,**

Rue Saint-Jean, anciennement occupée par M. MEON, cordonnier.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue Saint-Jean. (93)

**A LOUER**

Présentement,

Le CHATEAU DE JOREAU, près Gennes, sur le bord de la Loire, avec les servitudes, jardins, bassins, réservoirs et étang en dépendant; on joindrait les terrains contigus, convenables pour un établissement d'horticulture ou de florimanie, avec faculté de prendre les terres de bruyères nécessaires pour la création de cet établissement qui se trouverait à proximité de plusieurs routes et d'un chemin de fer.

S'adresser, pour visiter les objets, au sieur MIAULT, garde particulier au château de Joreau, et pour les conditions à M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Rue d'Orléans, occupée par M<sup>me</sup> veuve PONSHURET.

S'adresser à M<sup>me</sup> PIQUET-BASSEREAU.

LIBRAIRIE de E. MILON, rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes. (174)

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1860,

**UNE MAISON**

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et comode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses.

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand-rue, n<sup>o</sup> 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

**Service de Messageries,**

DE

**SAUMUR A FONTEVRAULT**

Et communes environnantes,

Tous les jours,

PAR MISANDEAU.

Bureau, à Saumur, hôtel de la Promenade;

Bureau, à Fontevault, hôtel du Lion-d'Or, ou chez M. Cochenille.

**SOINS DE LA BOUCHE et CONSERVATION des DENTS**

**EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HÉNOQUE**

Chevalier de la Légion d'Honneur MÉDECIN-DENTISTE, FOURNISSEUR B<sup>le</sup> de S. M. L'EMPEREUR.

Médaille d'or donnée par le gouvernement.

A Paris, chez le D<sup>r</sup> HÉNOQUE, médecin-dentiste, r. St-Honoré, 253. Maison spéciale, r. Vivienne, 41.

Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, P. GODET, imp.